

## Compte rendu du Conseil Municipal de 12 décembre 2022

Présents : André Quemin, Gérard Micoud, Laurene Bonnardel, Irène Chevallier, Lionel Fiegel, Aurélien Willem, Julie Vernay, Rose-Ange Tolly.

Excusés : Alain huber, pouvoir à Gérard Micoud ; Thierry Camu, pouvoir à Julie Vernay ; Nicolas Bury, pouvoir à André Quemin ; Marie Clair Prach, pouvoir à Irène Chevallier ; Martine Vernay, pouvoir à Rose-Ange Tolly

Absents : Valérie Bascop, Louis Charles Wiart

\* M le Maire demande de rajouter 3 points à l'ordre du jour :

- Ouverture d'une ligne de crédit anticipé
- Enfouissement électrique et orange : plus-value
- Prémption d'un terrain à vendre entre le Pillard et le Mouton : autorisation pour signer la promesse de vente

Vote : 13 voix pour, demande validée à l'unanimité

\*Approbation du compte rendu du CM du 26 septembre 2022 : lecture du compte rendu du CM du 26/09/2022

Vote : 13 voix pour : compte rendu approuvé à l'unanimité

\*Prime de fin d'année au personnel

La prime correspond à 75% du salaire net sur les 11 derniers mois soit un montant brut total de 8 876.38€

Vote : 13 voix pour : prime de fin d'année du personnel validée à l'unanimité

\*Décision modificative N°3

Les crédits budgétaires s'avèrent insuffisants, Monsieur le Maire propose donc la répartition suivante

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
article	diminution des crédits	augmentation des crédits	article	diminution des crédits	augmentation des crédits
<b>6413 « personnel non titulaire »</b>		11 400.00 €			
<b>739223 « FPIC »</b>		533.00 €			
<b>6531 « indemnité élus »</b>		1 100.00			
<b>022 « dépenses imprévues »</b>	13 033.00 €				
<b>TOTAL</b>	<b>13 033.00 €</b>	<b>13 033.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
article	diminution des crédits	augmentation des crédits	article	diminution des crédits	augmentation des crédits
<b>2031 « Frais d'études »</b>		6 400.00 €			
<b>2315 « immo en cours inst techniques »</b>	6 400.00				
<b>TOTAL</b>	6 400.00 €	6 400.00 €	<b>TOTAL</b>	0.00 €	0.00 €

Vote : 13 voix pour : Décision modificative validée à l'unanimité.

Pour information à partir du 1<sup>er</sup> janvier la fiscalité des particuliers et des entreprises sera délocalisée sur Bourgoin Jallieu

\*Attribution de compensation suite à restitution de compétence « accueil périscolaire du mercredi ». De 2018 à 2022 pour 5 communes le périscolaire du mercredi était géré par la communauté de communes.

Il s'avère que notre commune n'a jamais rien payé. Il a donc fallu valoriser cette période soit 5 023€ de 2019 à 2022 (2018 étant une année blanche). Une compensation nous sera faite sur une partie de la somme. Le montant d'attribution de compensation à restituer aux communes à compter de 2023 sera de 1 674€ pour Bonnefamille

En 2023 la facturation sera commune.

Une convention devrait être signée entre le centre social et la communauté de communes. Une réunion est prévue pour travailler sur un projet.

Vote : 13 voix pour. Attribution de compensation validée à l'unanimité.

\*Transfert de compétence IRVE au TE38 (bornes recharges électriques)

Le Territoire d'Énergie Isère souhaite œuvrer en faveur du développement des véhicules électriques. Participation du TE38 de 65% et de 35% de la commune

Le génie civil est déjà fait sur la place pour 1 borne. Une compensation sera faite par le TE38.

Vote : 13 voix pour. Transfert de compétence validé à l'unanimité

\*Subvention aux associations

200€ seront accordées pour les 9 associations qui en ont fait la demande :

Dénomination de l'association	Montant voté par l'Assemblée
Sou des Ecoles	200 €
Comité des fêtes	200 €
Club de l'Amitié	200 €
USB	200 €

Les Chevaliers de la table Raz	200 €
Air de Bonnefamille	200 €
Unibike VTTEAM	200 €
SPIRIT RIDERS	200 €
Forme et fitness	200 €

Vote : 13 voix pour. Subventions aux associations validées à l'unanimité

\* Ouverture d'une ligne de crédit anticipé

Report des lignes pour payer les factures de début d'année (clôture au 15/12/2022 pour l'année 2022) pour un montant de 273 806.26€

Vote : 13 voix pour : report validé à l'unanimité

\* Enfouissement électrique et orange : plus-value

Plus-value totale de 205 495€ TTC : 168 554€ pour le TE38 et 36 941€ pour la commune

Zone concernée : Pillard jusqu'au carrefour de la Cornière

Plus-value totale EDF : Eclairage public 10 766€ : 9 891€ externe, 857€ pour la commune

Plus-value totale pour Orange 104 072€ : 52 585€ externe, 51 487€ pour la commune

La chaussée devra être refaite sur le même principe qu'après les travaux faits sur Ponas.

La délibération sera prise plus tard.

Vote : 12 voix pour – 1 contre Aurélien Willem

\* Prémption d'un terrain à vendre entre le Pillard et le Mouton : autorisation pour signer la promesse de vente

Proposition de prémption de la parcelle N°1374 pour la mettre éventuellement à disposition de jeunes agriculteurs qui souhaiteraient s'installer. Cout : 5 200€ TTC + frais de notaires. La Safer l'achèterait et nous la revendrait 1 hectare. Nous nous engagerions pour 15 ans pour que la parcelle reste dans le domaine agricole. L'agriculteur qui l'exploite actuellement a un bail jusqu'en 2025, mais il ne sera pas prioritaire à la fin du bail.

Vote : 13 voix pour : proposition de demande de prémption validée à l'unanimité

\* Informations et questions diverses :

La maison rurale d'Eyzin Pinet nous demande une subvention : Refusé

Idem pour la MFR de St André le gaz : Refusé

Idem pour la Ligue contre le cancer : Refusé

Problème rencontré avec la commune de Diemoz :

M Christophe Odet est venu signaler à la mairie qu'un panneau « interdit au PL » avait été mis en bordure du chemin des Briches sur la commune de Diemoz. Ce panneau lui pose problème pour son activité.

Faute d'arrêté pris par les 2 communes celui-ci a été enlevé par le département.

A posteriori M le Maire a reçu un courrier de M le Maire de Diemoz pour nous prévenir de la volonté de mettre ce panneau dans le sens Diemoz – Ponas.

M le Maire va répondre à ce courrier et proposer à Diemoz d'échanger ce chemin avec le triangle de la maison située à Comberousse.

Des décorations électriques ont été mise dans la grange

Organisation par M le Maire courant 2023, de la visite du Senat pour les personnes intéressées

Séance levée à 22H40

### SIGNATURES

QUEMIN ANDRE	HUBER ALAIN	CHEVALLIER Irène	FIEGEL LIONEL
VERNAY JULIE	MICOUD GERARD	CAMU THIERRY	TOLLY ROSE-ANGE
PRACH MARIE-CLAIRE	VERNAY MARTINE	BASCOP VALERIE	BONNARDEL LAURENE
BURY NICOLAS	WILLEM AURELIEN	WIART LOUIS-CHARLES	